

Chalette



Chalette
sur-Loing

Place Commune



Le maire
et l'équipe municipale
vous souhaitent une
très bonne année
2023

Bonne et heureuse année 2023

Cette année encore, le service public a été assuré par les agents municipaux avec dévouement, assurant aux Chalettois le plein accès à leurs droits. La municipalité a mené à bien le projet de réaménagement de la base de loisirs avec les travaux réalisés autour du lac, qui nous ont permis de nous y rassembler lors des grands rendez-vous festifs organisés cet été. Sans oublier l'ouverture du Centre aquatique Claude-Blin en avril 2022.

Par ailleurs, je tiens à souligner la pleine reprise d'activités du Centre municipal de santé, avec la présence de cinq médecins sur place pour assurer et faciliter l'accès aux soins de nos concitoyens.

Mais l'année 2022 a été encore une année très difficile, avec l'aggravation de la crise économique et sociale à cause de la crise énergétique qui fait exploser le prix du gaz et de l'électricité pour les ménages, les communes et les entreprises.

La crise sanitaire est là, plus que jamais, avec sa cohorte de malades et de morts.

Nos concitoyens ne peuvent plus se faire soigner correctement avec un hôpital au bord du gouffre et une médecine de ville totalement défaillante, notamment la nuit et les week-ends.

Et les pouvoirs publics ne font rien.

La guerre en Ukraine est venue s'ajouter à tous les conflits en cours aux quatre coins de la planète.

Dans aucun de ces pays la paix est en vue.

Et la France s'engage de plus en plus militairement dans le conflit ukrainien.

Pourtant, la France qui dispose grâce au nucléaire civil et militaire d'une place à part dans le concert des nations a un autre rôle à jouer que celui d'un strict alignement aux ordres des Américains et de leurs seuls intérêts.

Avec la guerre à notre porte, avec la crise énergétique et sanitaire, la récession est devant nous avec son lot de fermetures d'entreprises asphyxiées par le prix de l'énergie, avec des communes et des familles étranglées par la cure d'austérité qu'elles subissent et qui va s'aggraver.

Alors, que pouvons-nous faire, nous femmes et hommes de progrès, nous les petits gens que personne n'écoute là-haut ?

Eh bien, il faut se bouger, exiger d'être écouté et entendu, exiger que le débat démocratique soit une obligation partout.

L'autoritarisme et le 49.3 ne doivent pas empêcher le peuple de s'exprimer et d'affirmer sa soif de liberté, d'égalité, de fraternité et de paix.

La paix en Ukraine est possible.

La retraite à 60 ans est une nécessité économique et sociale.

La valeur travail est la base du contrat social et doit être respectée.

Les familles et les communes doivent être protégées.

Pour donner force à ces exigences, un conseil municipal exceptionnel se tiendra le vendredi 13 janvier, à 18 heures 30, en la maison commune de tous les Chalettois. Vous y êtes toutes et tous invités.

Pour 2023 un seul mot d'ordre : RÉSISTANCE.

Bonne et heureuse année 2023.

Franck Demaumont
maire de Chalette-sur-Loing

Actualité	3
• Électricité : prévenir les coupures	
• Remerciements et vœux de la CGL	
Dossier : budget 2023	4-5
On en parle	6-7
• Sécurité : la parole à Jamal Malghi	
• Vidéoprotection : le débat est lancé	
Environnement	8
• Chats errants : évitons la prolifération	
Décembre en images	9
Enfance et famille	10
• Droits des enfants les lauréats du concours	
• Les rendez-vous du Service enfance famille	
Sports et loisirs	11
• Le sport récompensé	
• Le karaté chalettois casse la baraque	
Citoyenneté	12
• Recensement 2023 : connectez-vous	
Coups de cœur de la médiathèque	13
Libre expression	14
Si Chalette m'était contée	15
• L'instruction à Chalette du Second Empire à la IIIe République	
À l'affiche	16



Chalette Place Commune

Magazine réalisé par le Service communication de la Ville de Chalette-sur-Loing
CS 10047
45125 Chalette-sur-Loing cedex
contact.communication@ville-chalette.fr
Directeur de la publication : F. Demaumont
Rédaction : L. Gérard, P. Avezard
Photos : Service com, S. Voinova, freepik.com
Correctrice : N. Bedez
Graphiste : P. Weber
Impression :
Imprimerie Leloup
Villemandeur



Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

Électricité : prévenir les coupures



Ecowatt est un dispositif à l'attention de tous les Français, particuliers, collectivités et entreprises, permettant d'être tenus informés en temps réel de l'évolution de la consommation énergétique en électricité. Les principales informations affichées concernent :

- la consommation du jour et des prévisions pour les 3 jours suivants,
- la consommation énergétique heure par heure,
- la consommation électrique par région.

L'application délivre également des conseils en éco-gestes comme baisser son chauffage ou encore différer l'utilisation des appareils afin d'infléchir le coût de l'énergie mais aussi éviter des pénuries qui pourraient mener à des coupures.

Ces coupures seront annoncées via Ecowatt, où toutes les informations en temps réel sur les territoires concernés seront mises à jour, dès que RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité, constatera une trop forte tension sur le réseau électrique. Un signal rouge sera alors affiché. Si vous souhaitez recevoir des alertes vigilance coupure par mail ou SMS, il suffit de vous inscrire sur le site monecowatt.fr

Vous pouvez télécharger l'application à partir de l'App store et Playstore ou bien consulter le site en ligne. Vous pourrez également vous rendre sur le site d'Enedis où il vous sera possible d'entrer votre adresse afin de savoir si votre logement sera concerné ou non par la coupure annoncée dans votre région.

Personnes à haut risque vital : vigilance !

Pour les personnes à haut risque vital (PHRV), il est essentiel de vous faire recenser auprès de l'Agence régionale de santé (ARS). Pour ce faire, il vous est nécessaire de compléter le formulaire CERFA et de l'envoyer à l'ARS joint à un certificat médical (documents téléchargeables sur le site de l'ARS). Il vous est également fortement recommandé de vous faire connaître auprès du service gérant les personnes vulnérables de la commune en appelant la mairie au 02.18.12.01.88.

Vous connaissez des personnes vulnérables autour de vous ? N'hésitez pas à leur conseiller de faire la démarche ou à les assister pour l'effectuer !

Les personnes concernées par ce dispositif sont :

- les patients sous respirateur ayant une autonomie inférieure ou égale à quatre heures par jour, les personnes étant sous respirateur artificiel plus de 20h par jour ;
- les enfants bénéficiant de nutrition parentérale à domicile, alimentés par voie intraveineuse via un cathéter placé dans une veine.

Pour rappel, l'ARS affirme que l'inscription à ces fichiers ne leur permet pas d'être exemptées de coupure. Les personnes concernées seront informées plus tôt que les autres d'une coupure sur le territoire : « *les entreprises locales de distribution ont vis-à-vis de leurs abonnés une obligation d'information mais pas d'alimentation. Ce dispositif ne dispense donc pas les patients éligibles de payer leurs factures d'électricité, ni d'être exclus des mesures de délestage qui pourraient être mises en place en cas de tensions sur l'approvisionnement en électricité* ».

PHRV : INSCRIVEZ-VOUS

Scannez le QR code ci-contre pour vous inscrire ou inscrire une personne vulnérable de votre entourage sur le site de l'Agence régionale de santé.



Remerciements et vœux de la CGL

Le 29 novembre, Daniel Baray a été réélu pour un mandat de 4 ans lors des élections des locataires pour désigner leurs représentants au Conseil d'administration de Valloire-Habitat. La Confédération générale du logement (CGL) a obtenu 34,04 % des voix et conserve son siège.

L'association, ses bénévoles, volontaires et militants, confirment leur

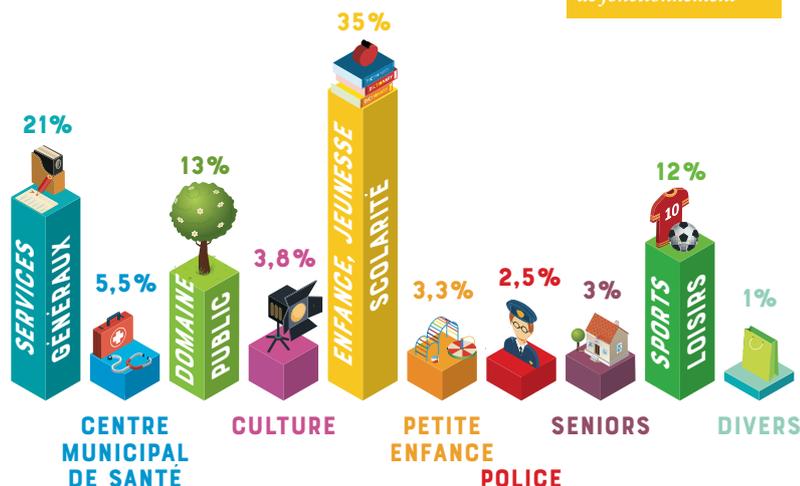
volonté de s'engager dans la poursuite de la lutte pour le pouvoir d'achat et la défense des intérêts des locataires afin d'aller dans le sens d'un mieux-vivre au quotidien.

La CGL en profite pour remercier tous les locataires ayant voté en sa faveur et tient à leur souhaiter une heureuse année 2023.



Conseil municipal exceptionnel le 13 janvier à l'Hôtel de ville

Répartition du budget
de fonctionnement



Comme le prévoit la loi, le débat d'orientation budgétaire nécessaire à l'examen du budget sera organisé le 13 janvier 2023. Le budget primitif 2023 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population chalettoise tout en intégrant le contexte économique et social, les orientations définies par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023, ainsi que la situation financière locale. Il sera soumis au vote du conseil municipal le mardi 7 février 2023. **Les habitants sont vivement encouragés à s'intéresser et venir participer au débat ! Rendez-vous le vendredi 13 janvier à 18h30 à l'Hôtel de Ville.**

Un budget, c'est quoi ?

Le budget voté est annuel et retrace toutes les recettes et dépenses de l'année concernée. Il est divisé en 2 sections : le fonctionnement (dépenses et recettes courantes) et l'investissement (gros travaux, acquisitions). Chacune de ces sections doit être équilibrée et un autofinancement minimum doit exister pour permettre les investissements et financer le remboursement de la dette.

Des exemples

Section fonctionnement	
Exemples de dépenses	Exemples de recettes
Fonctionnement des services (écoles, crèche, centre de loisirs, etc.), entretien des bâtiments et du domaine public	Dotations de l'AME, attribution de compensation et Dotation de solidarité communale (DSC), taxe foncière
Personnel	Subventions (Département, CAF...)
Subventions aux associations et au CCAS	Dotations et compensations de l'État...

Section investissement	
Exemples de dépenses	Exemples de recettes
Construction / réhabilitation de bâtiments, de la voirie	FCTVA (remboursement de la TVA par l'État sur les travaux et acquisitions)
Acquisition de biens immobiliers, de matériels	Autofinancement, emprunts...
Frais d'études, logiciels	Taxe d'aménagement

Le contexte économique

La crise sanitaire a entraîné une diminution du PIB de 7,8 % en 2020. Après cette récession historique, l'économie a connu un rebond de + 6.8 % en 2021. Le gouvernement prévoyait initialement une croissance de 4 % en 2022 mais le projet de loi de finances estime qu'elle devrait être de 2,7 % cette année et de 1 % en 2023. En 2022, l'inflation est estimée à plus de 6 %. Les prix des matières premières et de l'énergie (pétrole, gaz) sont particulièrement affectés, ce qui pèse sur les coûts supportés par les collectivités (fluides, carburants, fournitures, etc.).

Les objectifs de la Ville

- Volonté de contenir les effets du contexte inflationniste sur nos dépenses de fonctionnement pour préserver notre capacité d'autofinancement.
- La commune a décidé de ne répercuter aucune hausse des coûts de certaines prestations et de matières premières, notamment sur la restauration scolaire.
- Maintenir les grandes orientations de la collectivité dans différents domaines.
- Patrimoine : travaux de rénovation énergétique des bâtiments administratifs, déconstruction de l'école du Bourg, poursuite de mise en accessibilité des établissements recevant du public, végétalisation autour du colombarium.
- Sport : lancement du projet du gymnase Paul-Éluard.
- Éducation : poursuite de la rénovation des écoles, renouvellement du matériel.

POUR ALLER PLUS LOIN

Scannez le QR code ci-contre pour télécharger le rapport d'orientation budgétaire 2023 et consulter en détail tous les chiffres.



Mieux comprendre votre taxe foncière

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2021	1 51,29 %	%	%	3 0,229 %	4 12,10 %	%	
	Taux 2022	1 51,29 %	%	%	3 0,237 %	4 13,10 %	%	
	Adresse							
	Base	2 2411			2411	2411		
	Cotisation	2 1237			6	316		155
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Cotisation 2021	1084			5	282			
Cotisation 2022	1237			6	316		155	
Variation	+14,11 %	%	%	+20,00 %	+12,06 %	%		

Comme exposé ci-dessous, le taux communal (1) n'a pas évolué depuis 5 ans et ne sera pas modifié car la municipalité souhaite préserver votre pouvoir d'achat et votre qualité de vie, déjà dégradés. Les points 2 et 3 sont le produit des choix du gouvernement et ce seront ceux-ci qui seront amenés à augmenter dans les années à venir. Le point 4 pourra suivre la même tendance si l'Agglomération le décide.

C'est quoi ?

La taxe foncière est un impôt local payé une fois par an qui concerne uniquement les propriétaires de biens immobiliers. La taxe foncière sur les propriétés bâties est établie pour l'année entière d'après la situation au 1er janvier de l'année d'imposition.

Comment est-elle calculée ?

Le montant de la taxe est obtenu à partir des taux votés par les collectivités territoriales (communes, intercommunalités et départements) qui s'appliquent à la valeur cadastrale.

- 1 • **Le taux communal** (voté par la commune) n'a pas varié depuis plus de 5 ans et reste fixé à 51,29 %. Il inclut le taux départemental de taxe foncière qui est de 18,56 %.
- 2 • **La valeur cadastrale** est la base d'imposition de la taxe foncière : c'est la valeur estimée du loyer annuel que le propriétaire pourrait obtenir si le bien était loué. Cette valeur prend en compte plusieurs paramètres comme la superficie du logement, l'état d'entretien du bâtiment mais aussi l'emplacement géographique. On applique ensuite un abattement de 50 % fixé par la loi. Dans l'exemple proposé, on obtient donc la valeur de base (ligne « base ») qui est de 2 411 €, auxquels sont appliqués les 51,29 % votés par la commune. Le produit fiscal attendu est donc 1 237 € (ligne « cotisation »).

La valeur locative

Cette valeur est actualisée chaque 1^{er} janvier dans la même proportion que la hausse des prix à la consommation constatée l'année précédente. En 2022, ces derniers ont augmenté de 7,1 %, ce qui signifie que les valeurs locatives seront revalorisées d'autant au 1^{er} janvier 2023. Un amendement visant à plafonner cette hausse n'a pas été retenu par le projet de loi de finances (PLF) en 2023. L'augmentation de 7,1 % sur votre feuille d'impôt l'année prochaine n'est donc pas imputable à la commune mais bien au gouvernement actuel.

Les taxes

- 3 • **Les taxes spéciales d'équipement** permettent à l'État de financer ses acquisitions foncières et immobilières. Le taux est fixé par l'État.
- 4 • **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères** finance la collecte des déchets. C'est l'Agglomération montoisaise qui confie la charge du ramassage des déchets au SMIRTOM*, lequel fixe annuellement son taux. Entre 2021 et 2022, il a augmenté d'un point de pourcentage.

* Syndicat mixte de ramassage et traitement des ordures ménagères.

Sécurité : la parole à Jamal Malghi



CPC - Vous êtes arrivé en novembre 2020 en tant qu'élus à la sécurité et à la prévention. Cependant, vous avez désormais la charge de la jeunesse.

Jamal Malghi - Il est vrai qu'au départ on m'avait confié la délégation de la sécurité et de la prévention. En 2021, au mois d'avril suite au départ de l'adjoint à la jeunesse, M. le maire m'a demandé si je souhaitais reprendre cette délégation, ce que j'ai accepté car cela correspond totalement au secteur dans lequel je souhaitais m'investir. Je suis issu de Chalette, j'ai grandi ici, donc ça me parle totalement.

CPC - Les deux domaines s'interconnectent ?

JM - Sur certains aspects, oui. Ça peut être lié lorsque je suis sollicité par rapport aux jeunes dans les différents quartiers. Parfois, des actions sont menées par la délégation du Service jeunesse mais aussi de la Sécurité. Par exemple, la Sécurité intervient pour la prévention en écoles élémentaires, et prochainement on va intervenir dans les collèges à partir de 2023.

CPC - Depuis votre élection en 2020, que peut-on souligner ?

JM - Quand j'ai pris mes fonctions, le but était de voir les problématiques sécurité de la commune dans leur globalité avec le responsable de la Police municipale. Certaines à partir du programme municipal, d'autres à partir des échanges avec la population chalettoise, par exemple la vidéoprotection, outil d'aide à la sécurité, en complément de la prévention assurée par la Police municipale.

CPC - Quelles perspectives avez-vous pour la fin de votre mandat ?

JM - J'aimerais, à terme, mettre en place la vidéoprotection qui serait la plus grosse action, et renforcer la prévention dans les écoles avec les ASVP* et la police municipale. Ces dispositifs avaient été stoppés à cause du Covid, ça n'a repris que l'année dernière. On travaille aussi sur les incivilités car, la plupart du temps, quand on arrive on ne peut que constater. C'est frustrant pour nous d'arriver après coup ; on ne peut pas identifier la personne qui a fait un dépôt d'ordures sauvage, par exemple. C'est pour cela qu'on souhaite se munir d'outils comme la vidéoprotection. Dans ce mandat, j'ai donc deux priorités, la vidéoprotection et la jeunesse, ce qui est un peu lié, avec l'arrivée prochaine, je l'espère, d'un éducateur spécialisé. Je me bats depuis que je suis élu pour qu'on ait des éducateurs spécialisés afin de nous aider quant aux difficultés qu'on peut rencontrer dans les différents quartiers. Malheureusement, aujourd'hui nous n'avons personne qualifié pour gérer ces questions.

CPC - Vous souhaitez également développer un Point d'information jeunesse (PIJ) ?

JM - Tout à fait ! Le sujet de l'arrivée d'un éducateur spécialisé est essentiel. Je voudrais qu'on ait des éducateurs spécialisés par rapport aux difficultés qu'on rencontre dans différents quartiers. Aujourd'hui, ça n'existe pas dans nos effectifs. Au Service jeunesse, il y a des animateurs mais pas d'éducateur spécialisé. Nous avons aussi des agents de proximité mais ils interviennent au niveau des bailleurs sociaux donc ce n'est pas le même profil.

Depuis peu, on développe un secteur 16-25 ans. Initialement, il n'y avait qu'un service 11-25 ans, donc tout ça va nous permettre de relancer le PIJ. On a déjà une personne ressource dans ce secteur, Foued Salhi, qui formera un binôme avec l'éducateur spécialisé, sachant qu'on aimerait également l'accompagner et le former. Ce recrutement ne viendrait pas en concurrence du projet à l'échelle de l'Agglomération, bien au contraire. Nous aurions des personnes compétentes présentes sur deux territoires d'échelles différentes, ce qui serait vraiment positif.

* Agents de surveillance de la voie publique

L'AGENDA

- Projet d'ouverture d'un service d'éducateurs spécialisés à l'échelle de l'Agglomération, dont une partie serait financée par le Département. L'autre partie serait à la charge des communes, et certaines sont en demande contrairement à d'autres.
- Projet de recrutement pour relancer le Point information jeunesse (PIJ) afin d'agir en particulier auprès des 16-25 ans. Aujourd'hui, il y a des agents de proximité (APC) qui interviennent davantage dans la médiation au niveau des bailleurs sociaux mais qui n'ont pas le profil d'éducateurs spécialisés en tant que tel.

Vidéoprotection : le débat est lancé



Constitution d'un groupe de travail

Lors de la réunion du conseil municipal du mardi 13 décembre, la constitution d'un groupe de travail autour de la vidéoprotection a été annoncée par Jamal Malghi. Des discussions avaient déjà eu lieu sans pour autant être portées sous forme de débat à un conseil municipal.

En effet, la question de la vidéoprotection n'était pas au programme municipal initialement. Toutefois les assises de mi-mandat représentent l'occasion d'actualiser et d'adapter les projets selon les besoins des habitants. C'est pourquoi le débat est lancé dès à présent afin de cerner et de débattre des aspects positifs et négatifs de l'installation de ce dispositif.

Ce groupe de travail sera composé d'élus de l'opposition et de la majorité (un représentant de chaque parti de l'opposition ainsi que deux ou trois élus du groupe majoritaire). Les principaux sujets permettront d'établir les besoins mais aussi de clarifier les différents dispositifs.

La procédure

La mise en place de ce dispositif procède par étapes. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), chargée de veiller à ce que ces systèmes soient utilisés conformément au cadre légal, en dénombre cinq :

- adresser au préfet une demande d'autorisation, après une commission départementale qui la délivre pour une durée de cinq ans renouvelable ;
- analyser les impacts sur la protection des données, le nombre de caméras étant évalué proportionnellement aux finalités ;
- informer les personnes de la mise en place de ce dispositif, par affiche ou via le site Internet par exemple ;
- définir la durée de conservation des images, laquelle ne doit pas excéder un mois ;
- assurer la sécurité des données traitées.

Le cadre légal

Seules les autorités publiques sont habilitées à filmer la voie publique. Toute autre personne ou entité, même un bâtiment public, n'est pas autorisée à filmer un autre espace que le lieu déterminé de sa propriété. Les caméras doivent être placées de façon à ne jamais filmer l'intérieur ou les voies d'accès d'une propriété ; si tel est le cas, un masquage irréversible de l'endroit doit être utilisé.

Pour visualiser les images, seule une personne habilitée est autorisée - dans la plupart des cas, un officier de police judiciaire qui sera saisi à la suite d'un accident sur la voie publique, par exemple.

Les élus seront donc amenés à réfléchir sur un certain nombre de points : le coût, le nombre et l'emplacement des caméras, la faisabilité de l'installation, les modes d'accès et de conservation des images, etc. Tous ces aspects sont autant de sujets de débat : la discussion est ouverte !



Photo : l'Éclairneur du Gâtinais

Point de vue : Alexandre Garcia, commissaire de police à Montargis

M. Garcia répond favorablement à l'intérêt de l'installation de la vidéoprotection sur le

territoire municipal : « *Chalette est la seule ville de la circonscription à ne pas avoir ce dispositif* » précise-t-il. Pourtant, il distingue deux avantages majeurs : « *Opérationnellement, dans un premier temps, cela permet aux équipes de repérer des groupes d'individus qui se massent à un lieu précis. Dans un second temps, en matière de réquisition, lors d'une investigation, visionner les images peut permettre d'apporter des éléments de preuve* ». Sans pour autant installer des caméras en surnombre, il souligne l'intérêt d'en placer quelques-unes au minimum en entrée et sortie de ville.

Repas de Noël

Comme chaque année, les écoles et accueils de loisirs ont eu droit à des menus de Noël spécialement préparés pour les enfants par les agents de la cuisine centrale. En musique évidemment !

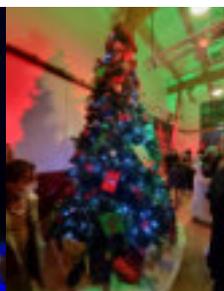


Hibernades : menu de fêtes

Une centaine de convives se sont retrouvés à la résidence Jacques-Duclos pour le repas de Noël proposé par le SEMURPA dans le cadre des Hibernades. Gastronomie et chanson française au programme !

Noël de la solidarité : cadeaux et concert

Le CCAS (Centre communal d'action sociale) a fait sa distribution de cadeaux, comme chaque année, après le spectacle musical *La Boum des Boumboxers*. Un rendez-vous festif et solidaire au Hangar.



Petite enfance : spectacles et cadeaux !

Côté petite enfance, la crèche municipale a fêté Noël au Hangar avec le spectacle « Le rêve de Nicolas » par la Cie La Petite mélodie. Le Relais petite enfance et les assistantes maternelles avaient donné rendez-vous à l'espace Marlin pour le spectacle « Un Noël fantastique » de la Cie Bande de copains.



Marché de Noël : vin chaud et froid glacial !

Les températures négatives n'ont pas dissuadé les exposants et les visiteurs qui ont été nombreux les 17 et 18 décembre. La journée du dimanche a cependant été écourtée : finale de Coupe du monde oblige !

Droits de l'enfant : les lauréats du concours



Dans le cadre de l'accueil périscolaire et des accueils de loisirs, les enfants ont été invités à participer à un concours d'affiches à l'occasion de la Semaine des droits de l'enfant. L'affiche qui a remporté le prix du Jury - celle de la maternelle Camille-Claudiel que vous pouvez voir en couverture de ce numéro - sert de visuel pour les vœux de la municipalité. Le 7 décembre dernier, à la médiathèque, le public était également invité à voter pour désigner son lauréat, de même que les jeunes élu-e-s du Conseil municipal des enfants (CME).

- **Prix du Jury** : « *Les plumes des droits de l'enfant* » réalisée par les enfants de la maternelle Camille-Claudiel.
- **Prix du Conseil municipal des enfants** : « *Le voyage des droits* » réalisée par les enfants de l'élémentaire Pierre-Perret.
- **Prix du public** (182 votants) : « *Nos droits vous portent* » réalisée par le groupe périscolaire élémentaire Miriam-Makeba.



Les rendez-vous du Service enfance famille

En plus des ateliers trimestriels habituels (couture, sport au féminin), le Service enfance-famille vous propose plusieurs ateliers pour commencer l'année en beauté.

Des ateliers parents-enfants durant deux mercredis à l'espace Marlin.

- **Mercredi 18 janvier**, de 15h à 17h, de l'éveil ludique en s'amusant et avec d'autres copains du même âge ! Pour les petits de 2 à 5 ans.
- **Mercredi 25 janvier**, de 14h à 16h15, de la cuisine spéciale diabète pour que la gourmandise plaisir puisse aussi être partagée avec les proches sans transiger sur la santé, de 6 à 17ans.
- **Judi 2 février**, de 9h30 à 11h15, au dojo Jean-Zay, motricité des petits de 0 à 3 ans.

Des ateliers pour souffler, échanger et expérimenter dans la bonne humeur, aussi pour les parents, sur divers sites.

- **Judi 12 janvier**, de 13h45 à 16h15, cuisiner comme un pro (espace Marlin).
- **Judi 19 janvier**, de 9h à 11h, café des parents (centre Aragon).
- **Judi 26 janvier**, de 13h45 à 16h15, conseils et réalisation avec une naturopathe (espace Marlin).
- **Vendredi 27 janvier**, de 19h à 21h, atelier ludique parents : de la relaxation, du fun et un repas partagé si vous le souhaitez pour clore en beauté ! (espace Marlin).



SERVICE
enfance famille

02 38 89 59 77 / 06 12 03 28 32
enfance.famille@ville-chalette.fr
myrthille.lesoeur-baroun@ville-chalette.fr



Le sport récompensé



Champions et bénévoles récompensés au cours d'une soirée festive !



Après une absence de deux années, sacré Covid-19 !, les **Trophées du sport** ont fait leur retour à Chalette. Cette soirée, comme les précédentes, a mis à l'honneur les clubs et associations sportives de la ville, les récompenses étant réparties en trois catégories, à savoir individuel, équipe et bénévole. Trois volets de « récompensés » entrecoupés

par des démonstrations artistiques avec les Croqueurs de pavés, Abore Capoeira et Galaxy Cheerleading.

Retour en quelques images ici - et encore plus sur le Facebook de la Ville - sur cette soirée qui aura ravi les quelque 200 participants.

Le karaté chalettois casse la baraque !



Le club accueille à partir de 5 ans. Les cours ont lieu au dojo Jean-Zay : lundi 18h-19h30 (enfants et ados) - samedi 10h-11h (enfants) et 11h-12h (ados) et au dojo Paul-Éluard : vendredi 18h-19h (enfants) - 19h-20h (ados).

C'est en 2009 que l'ASKC 45 a vu le jour dans la commune et après plus d'une décennie, les bons résultats arrivent pour ce club qui compte aujourd'hui une quarantaine de membres.

La preuve en est : les belles troisièmes places pour Marouane Hafsouni en junior Kumite 18-20 ans et en senior équipe Kumite lors du dernier JKA Cup 2022 in Bottrop en Allemagne. Il y a aussi eu les premières places pour Ilyes Ayachi, Ilyes Burd-

loff et Youssef en compétition départementale du Loiret FFKDA.

Pour cette saison, l'ASKC 45 ne compte pas s'arrêter en si bon chemin et souhaite faire des podiums en national FFKDA pupille avec Ilyes Ayachi, benjamin avec Youssef Hedhiri et Ilyes Burdloff. Et en JKA, un podium en championnat de France et européen pour Amir Hafsouni. Et ça se présente bien avec les derniers podiums réalisés par les compétiteurs de club lors de la coupe régio-

nale élite FFKDA le 18 décembre 2022 à Vierzon, où seuls les deux premiers se qualifient pour la coupe de France. Pour Ilyes Burdloff et Youssef Hedhiri, rendez-vous les 20 et 21 mai à Marseille, et pour Ilyes Ayachi les 13 et 14 mai à Amiens.

ASKC 45

Facebook: @Askc45

Téléphone : 06.30.90.17.07

Courriel : askc45@hotmail.com

Recensement 2023 : connectez-vous !



Cette année, Chalette-sur-Loing réalise le recensement de sa population afin de mieux connaître son évolution, ses besoins, et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. Une partie des logements et des habitants sera recensée à partir du 19 janvier 2023.

Comment ça se passe ?

Chaque année, un échantillon différent de la population est recensé. Si vous en faites partie, une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable pour vous faire recenser ; gardez-le précieusement. **Nous vous rappelons que le recensement est obligatoire.**

Vos agents recenseurs



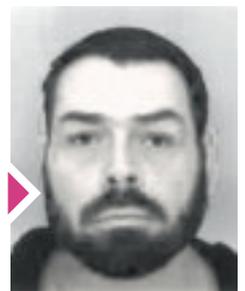
Amandine Godefroid
Quartier du Bourg



Angélique Maresq
Quartier du Lancy



Christophe Prévost
La Pontonnerie et Kennedy



Rémy Moreira
Quartier de Vésines

Quel en est le but ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc **permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement** ;
- définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- **identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Démarche en ligne et confidentialité

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 19 janvier 2023 ? Contactez la commune au 02.38.89.59.57.

Le recensement est strictement confidentiel ; vos informations, telles que vos noms et adresse, ne sont pas conservées dans les bases de données, que vous passiez par Internet ou par le recenseur qui est tenu au secret professionnel.



LES COUPS DE CŒUR DE LA MÉDIATHÈQUE

Une petite sélection de romans, albums, CD ou jeux proposés par l'équipe de la médiathèque de Chalette, à emprunter ou à consulter sur place bien sûr !



La vraie vie

Roman adultes
Adeline Dieudonné

Ce premier roman initiatique qui a reçu de nombreux prix met en scène un huis-clos familial noir. D'une plume drôle et fulgurante, Adeline Dieudonné campe des personnages sauvages, entiers, dans un univers à la fois acide et sensuel. Un manuel de survie en milieu hostile d'une guerrière éblouissante de liberté et d'intelligence. Adeline Dieudonné signe là un roman coup de poing avec une chute remarquable et totalement inattendue...



Le concours de cabanes

Album jeunesse
Camille Garoche

La cabane du baobab, la cabane du cyprès des marais mexicains, la cabane du cèdre du Liban, la cabane du pin parasol... La finale du concours mondial de cabanes arrive à grandes pattes ! Vous voici conviés par une grue globe-trotter pour un voyage au cœur des arbres les plus fascinants. Les enfants du monde entier ont rivalisé d'ingéniosité pour imaginer la plus incroyable des cabanes : une histoire extraordinaire qui nous fait voyager sur tous les continents, rencontrer des animaux, des arbres et des enfants de tous horizons... À noter qu'il est possible de voter en fin d'album pour sa cabane préférée.



Hekla et Laki

Album jeunesse
Marine Schneider

Près d'un volcan islandais, Laki, le grand, sage et âgé, rencontre Hekla, le petit, jeune et fougueux. Ils apprennent à vivre ensemble et se font grandir mutuellement. Cet album a été récompensé par la Pépite d'or 2022 du Salon jeunesse de Montreuil.

Émergence 7

Roman ados
Vincent Mondiot
Énora Saby

Ce matin-là, tandis qu'il attend avec les autres enfants de l'île le bateau qui les emmène au collège sur le continent, Léon a le moral en berne. Il va devoir quitter la petite île bretonne sur laquelle il a toujours vécu. Dire au revoir à Joachim, son meilleur ami, et à Alex, la fille dont il est secrètement amoureux. Ses soucis vont passer au second plan lorsque soudain s'extirpe de l'océan une créature monstrueuse et gigantesque. Une chose impossible à décrire qui, pendant une journée, va semer derrière elle destruction, flammes et cris. Le récit d'Émergence 7 se déroule au rythme intense d'une fuite pour la survie. Deux-cents pages entièrement illustrées, en immersion totale, entre récit catastrophe, chronique adolescente et inspiration manga !



Saint-Elme

BD adultes
Serge Lehman
Frédéric Peeters

Trois tomes parus pour ce polar très noir, plein d'hémoglobine et de mystère ! On ne comprend pas tout mais on meurt d'envie de savoir ce que vont devenir ces personnages très louches dans cette sale histoire de fric et de disparition. Un univers graphique très personnel pour une histoire tordue... Accrochez-vous !



Lightfall : l'ombre de l'oiseau

BD jeunesse
Tim Probert

Retrouvons nos deux héros, Béa et Cad, dans cette suite où se mêlent fantastique, humour, magie... De superbes illustrations, un scénario plein de rebondissements. Vivement le tome 3 !



COUP DE CŒUR DE LA LUDOTHÈQUE



Kamisado

Deux joueurs, plus de 10 ans, 30 min à 1h. Kamisado est un très bon jeu abstrait pour deux joueurs. Si vous en avez assez des dames, des échecs... si vous voulez du nouveau, Kamisado est fait pour vous !

RENDEZ-VOUS

Animation petits lecteurs

découverte du livre à travers des albums à partir de 3 ans. **Samedi 5 janvier** à 15h30 à la médiathèque de Chalette.

Animation bébés

découverte du livre à travers des albums jusqu'à 3 ans. **Samedi 28 janvier** à 10h30 à la médiathèque de Chalette.

Après-midi ludiques à la ludothèque pour les personnes âgées :

- **Jeu 5 janvier** de 14h à 16h.

- **Jeu 2 février** de 14h à 16h.

Ateliers de l'Espace public numérique

le jeudi et le samedi de 9h45 à 11h30 :

- **Jeu 12 et samedi 14 janvier** : les raccourcis clavier.

- **Jeu 19 et samedi 21 janvier** : envoyer et lire un courriel.

- **Jeu 26 et samedi 28 janvier** : installer des applications sur Smartphone (Android).

- **Jeu 9 et samedi 11 février** : montage audio sur Audacity.

Toutes les animations sont gratuites et ouvertes à tous !



1, avenue Jean Jaurès - Chalette-sur-Loing
02 38 07 24 90 - mediatheque.chalette@agorame.fr



Abonnez-vous à notre page Facebook pour suivre nos coups de cœur, événements, nouveautés, etc

MARDI : 14h-18h
MERCREDI : 10h-12h / 14h-18h
JEUDI : 14h-18h
 VENDREDI : 14h-18h
SAMEDI : 10h-12h / 14h-18h

Les propos tenus sur cette page n'engagent que leurs auteurs

Élu.e.s communistes, républicains et citoyens

anne.pascaud@ville-chalette.fr

Augmentation du prix de l'énergie : véritable bombe contre la démocratie !

• Fin des années 1990 : entrée des directives européennes sur l'énergie dans le droit français. • 9 août 2004 : ouverture à la concurrence des marchés gaz/électricité en privatisant EDF/GDF. • 29 mai 2005 : NON au referendum, mais le Traité de Lisbonne (12 juillet) lance l'Europe dans la course à la libéralisation économique, instituant le dogme de « la concurrence libre et non faussée ». • Décembre 2010 : adoption de la loi NOME, intensifiant la privatisation de notre secteur énergétique. • L'Agence de régulation de l'électricité nucléaire historique est créée, imposant des opérateurs privés (qui souvent se réclament de l'énergie verte), obligeant EDF à céder à prix coutant 25 % de sa production électrique revendue à des prix spéculatifs. Les difficultés financières d'EDF, entravant la maintenance des centrales nucléaires, résultent de ce manque à gagner et de l'abandon du service public. • En France, le prix de vente de l'électricité d'origine gazière (moins de 10 % de la production totale) est artificiellement gonflé, indexé sur celui du gaz qui galope. **Alors, sortons le marché de l'électricité des pattes des traders qui font flamber le prix de l'énergie !** L'Espagne et le Portugal l'ont fait. Pourquoi pas nous ? Pour les ménages et les collectivités, l'énergie doit être un bien de première nécessité, à travers un tarif social et régulé : **mobilisons-nous pour une vraie nationalisation de ces secteurs de production et de distribution !**

Élu.e.s socialistes

christophe.rambaud@ville-chalette.fr

2023, année de combat

Nous vous présentons nos meilleurs vœux de réussite et de bonheur pour cette nouvelle année 2023.

C'est en période de crise que nous devons nous serrer les coudes, être inventifs et surtout ne pas abandonner nos idées de solidarité et de partage. Nous devons nous mobiliser pour que l'État soit plus responsable envers les collectivités territoriales qui souffrent des effets de l'inflation.

Nous avons beaucoup appris de la crise sanitaire, nous pouvons également trouver des solutions collectivement. En effet, à l'aube de cette nouvelle année des choix importants seront à arbitrer en ce qui concerne nos politiques municipales, des choix qui s'annoncent difficiles. Cependant, il existe des pistes à définir afin de préserver l'essentiel tout en maîtrisant nos coûts. C'est un chemin ardu qu'il nous faut suivre et trouver, pour chaque problème qui se posera, l'instrument adéquat pour le résoudre.

Un nouvel élan pour Chalette

cyril.faure@ville-chalette.fr

Notre groupe souhaite une heureuse et belle nouvelle année à tous les Chalettois. Aux dernières élections municipales, vous avez été plus de 25 % à nous faire confiance - ce score n'avait pas été réalisé depuis plus de 20 ans à Chalette par une liste d'opposition - confiance renouvelée aux élections départementales où vous nous avez placés devant la candidate soutenue par le président du Département. Ce résultat nous permet d'être force de proposition dans toutes les commissions et de faire avancer vos idées. Après avoir défendu, depuis 2014, la pertinence des caméras dans notre ville, la majorité propose enfin un groupe de travail sur ce sujet. Le combat continue en 2023 : marchands de sommeil, rénovation des trottoirs, attractivité de la ville...

Changement de cap pour Chalette

farah.loiseau@ville-chalette.fr

C'est avec bienveillance que je vous souhaite, à toutes et à tous ainsi qu'à tous vos proches, une très joyeuse et heureuse année 2023. Je souhaite offrir mes meilleurs vœux à tous les Chalettois et Chalettoises, qu'ils soient en activité ou en retraite, des vœux de solidarité, de santé, de travail et de petits bonheurs au quotidien, dans un monde aujourd'hui incertain où il nous faut toujours lutter pour vivre voire survivre. Je remercie l'ensemble du personnel municipal, les services techniques, administratifs et périscolaires qui tout au long de l'année travaillent au service de la commune, de votre bien-être et aussi celui de nos enfants. Joyeuses fêtes à vous tous !

France insoumise

alexis.christodoulou@ville-chalette.fr

La bataille contre la réforme des retraites est lancée. Macron veut repousser l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans. C'est une réforme injuste, qui va peser davantage sur les catégories populaires, sur des corps et des esprits usés par le travail pénible, et accentuer la pauvreté des seniors. C'est une réforme brutale. 7 Français sur 10 y sont opposés. Minoritaire à l'Assemblée, le gouvernement compte de nouveau dégainer le 49.3. C'est une réforme inutile : le système n'est pas en danger financièrement. Nous nous battons pour le droit à la retraite à 60 ans à taux plein, après 40 annuités de cotisation. Nous vous appelons à la Marche pour nos retraites le samedi 21 janvier à Paris, à l'initiative de plusieurs organisations de jeunesse.

Ensemble, écologistes et solidaires

kasim.balaban@ville-chalette.fr

Pour 2023, je forme le vœu que cette crise puisse être l'opportunité d'un changement dans notre rapport aux autres et à la nature. Luttons contre le repli et la méfiance. Passons d'une société de l'individualisme à celle de la convivialité. Il n'y a pas d'écologie sans écologistes. Toutes les nuances de droite, libérales et productivistes, fuient face au combat climatique. Dans la lignée des grandes villes vertes qui relèvent au quotidien le défi du siècle, nous avons besoin plus que jamais des élus écologistes. Gardons ensemble un formidable élan d'optimisme et beaucoup d'énergie pour, toujours, aller de l'avant ! Je vous souhaite de très belles fêtes et vous présente mes meilleurs vœux et une bonne santé pour cette nouvelle année 2023 !

L'instruction à Chalette (suite)

du Second Empire à la III^e République

Instituteurs et institutrices à Chalette

Leur nomination

Depuis 1850, la carrière des instituteurs commence à s'organiser. Un Conseil académique du département propose aux municipalités une liste de candidats dans laquelle les élus choisissent. Deux postulants se présentent à Chalette : Louis Piget, instituteur à Aillant, et Portheault. Celui-ci, instituteur qui sort de l'École normale, présente « toutes garanties de capacité et de moralité ». Il est accepté. Il marque profondément la vie chalettoise en créant un cours d'adultes.

Dès 1852, c'est le recteur qui nomme les instituteurs, et en 1854 l'Empire autoritaire confie ce choix aux préfets. Il faut surveiller les idées politiques des enseignants ! À la veille de 1870, M. Boudier est instituteur à Chalette. Nous n'avons que des éloges à son sujet.

Dès le début de la III^e République, nous assistons à une cascade de nominations. Il y a alors deux mouvements du personnel, l'un en septembre, l'autre en mars, ce qui fait que dans la même année scolaire les enfants peuvent avoir deux instituteurs différents. Ainsi, M. Camus est nommé instituteur à Chalette en septembre 1871 ; il est remplacé l'année suivante par M. Cachet, lequel cesse ses fonctions en mars 1876 pour laisser la place à Eugène Garnier. Enfin, il faut attendre 1882 pour qu'un deuxième instituteur-adjoint soit nommé.

Nous avons très peu de renseignements sur les institutrices. En 1850, la commune recrute une institutrice (il y avait alors beaucoup de maîtresses clandestines, sans qualification). Par mesure d'économie, le Conseil municipal supprime son poste le 15 juillet. L'école à Chalette sera mixte jusqu'en 1867.

Leur traitement

Il est scandaleusement bas ! Guizot a prévu qu'outre le couvert (le logement), la commune doit assurer à l'instituteur une somme fixe de 200 francs par an. Or cette somme ne va pas être modifiée pendant 50 ans ! Les parents, de leur côté, payent pour leurs enfants chaque mois. Cette méthode est appliquée jusqu'en 1854, époque où on substitue un autre genre de comptabilité en tenant compte plutôt de l'âge des enfants : 1,25 franc par mois pour les enfants en-dessous de neuf ans, 2 francs par mois au-dessus.

Cette manière de compter se maintiendra à quelques variantes près jusqu'aux lois de Jules Ferry.

Les parents qui ne peuvent payer la scolarisation de leurs enfants s'adressent à la commune qui les prend en charge.

En additionnant la contribution communale et celle des parents, le total doit arriver à une sorte de SMIG* de l'instituteur, qui est de 600 francs par an : c'est « l'écolage ». Si en raison d'un trop petit nombre d'élèves l'instituteur ne perçoit pas ces 600 francs, la commune doit lui verser la différence. Cela n'arrive qu'une fois à Chalette, en 1851, Portheault n'ayant gagné que 585 francs.

Avec cette somme, il doit payer son logement (qui est assuré par la commune mais pas gratuit) et ses « contributions » (impôts locaux), et on lui retient un vingtième de son traitement pour la retraite, afin qu'il touche après 30 ans d'exercice et 30 ans d'âge 90 francs par an !

En 1867, le Gouvernement propose que les communes qui en ont les moyens prennent totalement en charge le salaire de l'instituteur. Chalette refuse, déclarant que ses ressources sont insuffisantes. D'ailleurs, ajoute égoïstement le conseil, « les Chalettois gagnent largement leur vie à la Fabrique et au Chemin de Fer ! » Or, la même année, 7 petits garçons et 6 filles dont les parents sont considérés comme indigents sont pris en charge par la commune !...

* Salaire minimum interprofessionnel garanti.

Source : les écrits d'Anne-Marie Pasquet.

À suivre...

ÉTAT-CIVIL

Naissances :

- Siwoydou SO
- Elliott COLLARD
- Marco MANCINI
- Abdalbâki KÖSE
- Gabie CANDELIER GAUTHIER
- Madyanna LISIMA
- Mayllo LIEVIN BITOLOG
- Milan ROBERT

Mariage :

- Zelal CELIK et Murat TOYTOGLU
- Aleyna FURUNCU et Ethem KAYA

Décès :

- Henri RIVIERE
- Maryse MASSON (GUÉGUEN)
- Bernard KENNER
- Raymonde CAPOUSKOS (VOREAU)
- Pierre GOSSELIN
- François KERN
- Tanzer GÖRMEZ
- Michel MACHURET
- Gisèle VERVAL (VIE)
- Patrick TURPIN
- Jean-Luc CAYAN

À NOTER



Vacances pour tous : séjour famille 2023

Bénéficiaires : les familles dont le(s) enfant(s), au 31 octobre 2022, sont âgés de moins de 20 ans et à charge de leur famille ou placés avec maintien des liens affectifs. La famille doit être allocataire de la CAF du Loiret et percevoir les prestations familiales. Les pré-inscriptions se dérouleront du 12 au 26 janvier auprès du Service enfance famille sur rendez-vous au 02 38 89 59 99. Se munir des justificatifs de ressources et du quotient familial CAF. Les inscrits pourront alors participer à l'élaboration du séjour qui se déroulera du 22 au 29 juillet 2023.

À L'AFFICHE

Office de Tourisme
AGGLOMÉRATION DE MONTARGIS

#PasSiLoing de vous

1. «0045 L'ESPION DE MONTARGIS» SAC ESCAPE



Menez l'enquête dans les rues de Montargis pour sauver l'o ! Réservez votre sac escape game, tarif 60€ par groupe de 2 à 5 pers. sur www.tourisme-montargis.fr

3. SILLONNEZ LE PARCOURS STREET ART POUR PRENDRE UNE DOSE DE COULEUR



Circuit Street Art disponible gratuitement à l'Office de Tourisme

5. VIDE-GRENIER

Dimanche 15 Janvier 2023 de 9h à 16h



Vide-grenier et brocante dans les rues de Saint-Maurice-sur-Fessand et dans la salle polyvalente. Restauration et boisson sur place. Renseignements et réservations : 04 38 93 17 96

Nos idées à partager

suggérées par l'équipe de l'Office de Tourisme

2. PARCOURS CURIOSITY



Seul, en famille ou entre amis, explorez la «Vernie du Gâtinois» et partez à la recherche d'indices sur les sites, monuments, quartiers et jardins de la Ville de Montargis grâce à ce parcours-déroulé d'une durée de 2h. Parcours disponible gratuitement à l'Office de Tourisme

4. PROFITEZ DE VOTRE SEJOUR POUR LES OBSERVER



Famours améthyste balabé - Lac de Capoy

6. MURDER PARTY

Mardi 24 Janvier 2023 à 18h



Qui a tué Georges Beaumont ? Venez mener l'enquête avec nous ! Un jeu de rôle durant lequel les participants doivent résoudre un meurtre. Renseignements : Médiathèque de l'OMM à Montargis 02 38 93 44 10

Coup de du Mois de Janvier

NUIT DE LA LECTURE AU MUSÉE GIRODET

Samedi 21 Janvier 2023

Dans le cadre des Nuits de la lecture, le musée vous propose de redécouvrir le célèbre «Radeau de la Méduse» de Géricault à partir de la lecture, en duo, de quelques fragments du roman jeunesse «L'empite dans l'atelier de Géricault» (Pascale Perrier et Hélène Masson-Boury, 2010)

1 heure - Gratuit + le prix du billet d'entrée

Réservation obligatoire : 02 38 93 17 96 / reservations@musee-girodet.fr



Vivez notre destination sur
www.tourisme-montargis.fr

+ d'idées



+ de visites



RENDEZ-VOUS

Conseil municipal : vendredi 13 janvier à 18h30.

Musée d'école Fernand-Bouttet : animation gratuite *écriture à la plume* samedi 14 janvier à 15h.

Marché du terroir dimanche 5 février de 8h à 13h place Jean-Jaurès.



THÉÂTRE VENDREDI 3 FÉVRIER 20H30

Et si on découvrait ce qui est advenu de Tartuffe après la pièce de Molière ?

Et si on retrouvait cet odieux personnage en prison, emmuré dans sa solitude et sa noirceur ?

Une comédie satirique de la Cie Brouhaha.

Espace culturel Le Hangar
5, rue de la Forêt · Chalette

Tarifs : 11 € - 9 € - 4 €

Renseignements et réservations :

02 38 93 17 96



CÉRÉMONIE DES VŒUX À LA POPULATION

SAMEDI 21 JANVIER • 18H

SALLE POLYVALENTE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS • 32 RUE CLAUDE-DEBUSSY

Les hibernades



DANSE & THÉÂTRE

SAM 5 - DIM 6 FÉVRIER

14H · MAISON DES ARTS

Entrée libre